

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-03-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

Vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 08 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Géographie et aménagement

**Antoine DA LAGE/
Eric CANOBIO**

Master mention Géographie, aménagement

François LEGOUY

parc. Vulnérabilités – Alternatives – Résistances – Adaptations (VARAP)

Spécialisations

**François LEGOUY/
Olivier ARCHAMBEAU/
Kaduna-Eve DEMAILLY**

parc. Géomatique, Géodécisionnel, Géomarketing et Multimédia

Vincent GODARD

Master mention Civilisations, cultures et sociétés
parc. Mondes méditerranéens en mouvement

**Pascale FROMENT
Marie BONTE**

Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
Parc. Technologie et handicap

Anis ROJBI

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE


Pour la Présidente
et par délégation
Arnaud LAIAME
Vice-Président
Conseil d'Administration